

Programme de la formation

« Sensibilisation aux RPS – Intérêt et élaboration du DUER »

ELEMENTS DE CONTEXTE

Dans un contexte professionnel en constante évolution, les risques psychosociaux (RPS) deviennent une préoccupation majeure pour les entreprises, impactant à la fois la santé des salariés et la performance globale de l'organisation. Les RPS englobent un ensemble de facteurs tels que le stress, le harcèlement, la charge de travail excessive, et les relations conflictuelles au travail, qui peuvent entraîner des conséquences graves pour les individus et les collectifs de travail.

L'obligation légale pour les entreprises d'évaluer les risques professionnels et de formaliser cette évaluation dans un Document Unique d'Évaluation des Risques (DUER) renforce la nécessité de sensibiliser l'ensemble des acteurs de l'entreprise à ces enjeux. En effet, l'élaboration et la mise à jour du DUER, tout en étant un outil de conformité réglementaire, représentent une opportunité de prévenir les RPS de manière proactive et de mettre en place des actions concrètes pour améliorer le bien-être au travail.

FINALITE DE LA FORMATION

Sensibiliser les participants aux RPS, à leur importance pour la santé et la sécurité au travail, et à les guider dans l'élaboration et l'actualisation du DUER. En se dotant des connaissances nécessaires pour identifier, évaluer, et prévenir les risques psychosociaux, les entreprises peuvent non seulement se conformer aux exigences légales, mais aussi créer un environnement de travail plus sain, motivant et productif.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Repérer les Risques Psychosociaux : Savoir identifier les facteurs précurseurs de RPS. Comprendre les conséquences que cela entraîne dans l'entreprise.

Combattre les Risques Psychosociaux : Comprendre le rôle de l'entreprise pour lutter contre les RPS

Connaître les textes régaliens : le code du travail ainsi que certains accords patronaux, syndicaux, de branche encadrent la lutte contre les RPS

Utilité du Document Unique d'Évaluation des Risques (DUER): Apprendre à identifier les risques dans son entreprise

Elaborer le DUER de l'entreprise: Après avoir repéré les risques, savoir les positionner dans la grille des risques et mettre en place un plan d'action préventif.

PUBLIC VISE

Collaborateurs RH, managers, cadres, dirigeants d'entreprises.

Personnel avec un mandat électif (Syndical, CSE, CSSCT)

PREREQUIS

Aucun prérequis particulier n'est exigé pour cette formation.

DUREE

14h00 réparties sur 2 jours, avec adaptation possible par demi-journée

TYPE

Formation en présentiel, permettant des interactions directes et un apprentissage collaboratif.

MODALITES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Méthodes pédagogiques :

- Exposés théoriques
- Études de cas pratiques
- Ateliers et exercices interactifs
- Feedback et débriefing

Moyens pédagogiques :

- Support de formation (présentations, documents de référence).
- Vidéoprojecteur et tableau interactif pour les présentations.
- Outils de brainstorming et de travail collaboratif (post-it, paperboard, tableaux blancs).

Intervenants : Consultants experts en management et organisation du travail

EFFECTIF

Pour les formations en intra : de 2 à 12 participants par jour

Pour les formations en inter : de 4 à 12 participants par jour

DATES DES SESSIONS

Sessions établies selon la demande tout au long de l'année

TARIF

A partir de 450€ TTC par jour par personne. Pour les groupes importants, nous consulter.

MODALITES D'EVALUATION DE L'APPRECIATION DES STAGIAIRES

Evaluation sous forme de quiz ; Questionnaire d'évaluation de la satisfaction remis à chaque stagiaire en fin de formation ; Par mail, à l'entreprise avec la facture, envoi d'un certificat de réalisation dans les 30 jours qui suivent la fin de formation ainsi qu'un questionnaire de satisfaction entreprise adressé à + ou – 12 mois, afin d'évaluer l'impact de la formation dans l'organisation en place ; un questionnaire de satisfaction auprès des financeurs une fois par an en fin d'année civile ou début de l'année suivante.

SANCTION DE LA FORMATION

Une attestation de fin formation est délivrée.

PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP

Nous compensons le handicap en formation en apportant des réponses individualisées et adaptées afin de rendre la prestation de formation « accessible » aux personnes handicapées. Pour toute inscription de personnes en situation de handicap, il convient de nous prévenir de manière à étudier les éventuels aménagements. La référente handicap à contacter est : Madame Elodie ALEYRAC – 04 68 78 22 01 – contact@carho.fr

CONTACTS ET INFORMATIONS

Tél. : 04.68.78.22.01 ou mail : contact@carho.fr

Elodie ALEYRAC : Responsable administrative, Assistante de direction

Caroline TRONC : Responsable pédagogique, Dirigeante de la SARL CARHO

MODALITES ET DELAIS D'ACCES (pour l'inscription)

Formation en intra ou en inter. La formation pourra être dispensée dès lors que le recueil du besoin client aura pu être établi suite à un échange physique, téléphonique ou mail ou suite à un diagnostic RH préalablement établi et lorsque la convention de formation sera datée et signée par les deux parties. Selon les disponibilités de l'organisme de formation, l'inscription peut se faire jusqu'à 15 jours calendaires avant le démarrage de la formation.

Programme détaillé

JOUR 1	JOUR 2
<p>Repérer les Risques Psychosociaux</p> <ul style="list-style-type: none">- Définition- Quels sont-ils : comment les repérer ?- Les principaux facteurs <p><i>Evaluation : Quiz sur les différents facteurs signes précurseurs de RPS</i></p> <ul style="list-style-type: none">- Les conséquences des RPS dans les entreprises<ul style="list-style-type: none">o Impact sur la santéo Impact sur l'entreprise <p><i>Echanges participatifs entre stagiaires par rapport aux situations déjà rencontrées</i></p> <p>Combattre les Risques Psychosociaux</p> <ul style="list-style-type: none">- Savoir décrypter les RPS- Rôle de l'entreprise pour prévenir et lutter contre les RPS <p><i>Quiz sur les possibles à mettre en œuvre dans son entreprise</i></p> <p>Connaître les textes qui encadrent la lutte contre les RPS</p> <ul style="list-style-type: none">- Que dit le code du travail ?- Que disent les différents accords patronaux et syndicaux- Identifier les 9 principes de préventions <p><i>Exercice pratique : dans votre entreprise : état des lieux et points d'améliorations à proposer</i></p>	<p>A quoi sert le Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER)</p> <ul style="list-style-type: none">- Appréhender la grille des risques : contenu du document <p><i>Exercices sur les différents risques potentiels dans une entreprise</i></p> <p>Elaboration du DUER de l'entreprise</p> <ul style="list-style-type: none">- Détermination des risques potentiels dans l'entreprise- Elaboration de la grille des risques <p><i>Présentation- échanges - critiques</i></p> <ul style="list-style-type: none">- Rédaction du DUER de son entreprise <p><i>Présentation finale</i></p> <p>Synthèse et évaluation de la formation</p> <ul style="list-style-type: none">- Retour sur les points clés de la formation. <p><i>Évaluation des acquis et du déroulement de la formation (questionnaires, discussion).</i></p> <p>Questions/Réponses et clôture</p> <ul style="list-style-type: none">- Temps dédié aux questions des participants. <p><i>Conclusion du formateur et échange final</i></p>